

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Odil BILLARD, vice- président de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun,

Certifie avoir procédé à l'affichage, au siège de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun, 2 route de Blois à Châteaudun (28200), pendant une durée de 1 mois, de l'arrêté n° DDT-SGREB-GEMAPRIN 2017-10/02 du 6 octobre 2017 portant prescription de la révision du Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain sur la commune de CHATEAUDUN.

CHATEAUDUN, le 11 janvier 2018

Odil BILLARD
Vice-Président